LA PROCHAINE CRISE DES SERVICES DE SANTÉ EST DÉJÀ LÀ

Une plateforme pour le changement élaborée par le personnel infirmier du Canada

La pandémie de la COVID-19 a révélé les fissures profondes dans le système de soins de santé du Canada. Pendant trop long-temps, les représentants élus se sont distancés socialement de ces problèmes. Lors de cette élection, il est crucial d'investir dans le personnel infirmier et les soins de santé.

La pénurie de personnel infirmier a atteint un seuil critique. À la fin de 2020, plus de 100 000 postes étaient vacants dans le secteur de la santé et des services sociaux, soit une augmentation de 56 % par rapport à l'année précédente. Plusieurs postes infirmiers demeurent vacants pendant plus de 90 jours.

Les niveaux de dotation sont dangereusement bas partout au pays. Si cette crise continue dans le secteur de la santé, cela va signifier moins de lits pour les urgences, annulation de chirurgies pouvant sauver des vies, et moins de soutien dans le secteur des soins de longue durée, entre autres.

Notre système de soins de santé est poussé à sa limite et il faut agir de façon urgente, y compris investir pour embaucher davantage de personnel infirmier, améliorer les soins aux aînés, et finalement s'assurer que chaque personne puisse obtenir les médicaments dont elle a besoin grâce à un régime national d'assurance-médicaments.

Il est temps de réparer les failles qui menacent nos soins de santé. Voici une plateforme élaborée par le personnel infirmier pour remettre le système de soins de santé du Canada sur la bonne voie.

100,000

Postes vacants à la fin de 2020

FCSII

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

OFFRIR UN SOUTIEN AU PERSONNEL INFIRMIER

Le personnel infirmier du Canada doit encore composer avec des charges de travail écrasantes, le manque d'équipements adéquats de protection individuelle, et l'omniprésence de la violence au travail. Les répercussions sur leur bien-être mental et physique sont désastreuses et la viabilité de la main-d'œuvre infirmière au Canada est mise à risque.

Selon une étude nationale, 83 % des infirmières et des infirmiers mentionnent que le personnel de base est régulièrement insuffisant pour répondre aux besoins des patients… et cela se passait avant la pandémie. Selon la même étude, près de deux infirmières sur trois mentionnent des symptômes de burn-out. Les heures supplémentaires hebdomadaires moyennes ont augmenté de 78 % chez le personnel infirmier du Canada pendant la pandémie.

Selon une autre étude, menée aussi avant la pandémie, 60 % des infirmières et des infirmiers ont mentionné avoir l'intention de quitter leur emploi au cours de la prochaine année. Les conditions de travail n'ont fait que s'envenimer depuis la pandémie et, de toute évidence, cela motive davantage le personnel infirmier à quitter la profession.

Lors de cette élection fédérale, le Canada a un besoin urgent de chefs de file qui feront valoir un **plan d'action en soutien au personnel infirmier**. Ce plan viserait le maintien en poste de la main-d'œuvre actuelle et l'embauche d'un nombre suffisant d'infirmières et d'infirmiers pour répondre aux besoins des patients. Un tel plan comprendrait ce qui suit mais sans s'y limiter :

- **Un moratoire national sur la réduction des heures de travail du personnel infirmier dans tous les secteurs de la santé;**
- **Un financement fédéral permettant d'embaucher davantage de personnel infirmier et d'élaborer des stratégies innovatrices de recrutement et de maintien en poste;**
- **Une agence fédérale de la main-d'œuvre en santé qui permettrait d'embaucher un nombre adéquat et suffisant de travailleurs de la santé grâce à de meilleures données;**
- **Le retour, à l'échelle fédérale, du poste de directeur général ou directrice générale des soins infirmiers afin de revendiquer de solides politiques dans le secteur des soins infirmiers au Canada et à l'étranger;**
- **Une agence fédérale de sécurité au travail qui déterminerait les lignes directrices, les politiques et les stratégies permettant d'assurer la sécurité des travailleurs;**
- **La gestion efficace et le maintien des réserves nationales d'équipements de protection individuelle, et l'augmentation des chaînes d'approvisionnement ici au pays; et**
- **La prévention de la violence contre les travailleurs de la santé en légiférant des peines plus sévères et en finançant les infrastructures de prévention de la violence dans les établissements de santé du pays.**

78% **Augmentation moyenne des heures supplémentaires hebdomadaires**

RÉGIME NATIONAL D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Un régime public, national et universel d'assurance-médicaments, à payeur unique, est essentiel pour améliorer la santé et le mieux-être de la population canadienne.

Études à l'appui, un tel régime permettrait non seulement d'alléger les difficultés financières de millions de personnes au Canada qui ne peuvent payer leurs médicaments (plusieurs sont sans couverture en raison de la pandémie) mais libérerait aussi des milliards de dollars à chaque année grâce au pouvoir de négociation d'un acheteur national unique.

Le rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments dégage la voie pour mettre en œuvre ce régime vital. Malheureusement, le Canada n'a pas encore agi et tire de l'arrière par rapport à ses échéanciers modestes.

Les infirmières et les infirmiers demandent d'accélérer la mise en œuvre dès maintenant. En s'inspirant des recommandations du rapport, nous pensons que les mesures suivantes devraient être prises :

2022

Lancement du régime national d'assurance-médicaments

- **Mise sur pied complète de l'Agence canadienne des médicaments en 2022, chargée d'évaluer les médicaments sur ordonnance et de négocier les prix pour l'élaboration d'un formulaire national;**
- **Élaboration d'une législation fédérale sur le régime national d'assurance-médicaments en 2022, en se basant sur les négociations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux;**
- **Lancement du régime national d'assurance-médicaments en 2022, en offrant la couverture universelle d'une liste de médicaments essentiels; et**
- **Sortie d'un formulaire complet d'ici le 1er janvier 2025, au lieu de 2027, afin d'en assurer la mise en œuvre complète pendant le mandat d'un futur gouvernement.**

SOINS AUX AÎNÉS

Pendant des années, le personnel infirmier a sonné l'alarme par rapport aux soins dispensés aux aînés dans ce pays, et demandé un soutien urgent au gouvernement fédéral pour assurer la sécurité de la dotation dans les établissements de soins de longue durée, et le secteur des soins à domicile, afin de répondre à la demande actuelle et anticipée au Canada.

Tragiquement, il a fallu une pandémie mondiale et le décès, évitable, de milliers de personnes âgées avant de finalement jeter les projecteurs sur cette crise de longue date. Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les soins dispensés à nos parents et grands-parents, ni ignorer le besoin urgent de leadership solide à l'échelle fédérale.

Le personnel infirmier demande à tous les partis politiques de s'engager à fournir des ressources suffisantes à l'échelle nationale pour amorcer des changements audacieux dans le secteur des soins aux aînés. Nous pensons que les engagements suivants nous mettraient sur la bonne voie pour réparer les injustices dont nous avons été témoins pendant la pandémie :

- **Législation fédérale sur les soins aux aînés afin d'intégrer les soins longue durée au système public, et les réglementer selon les principes de la *Loi canadienne sur la santé*;**
- **Cadre pancanadien de normes nationales coercitives pour les soins de longue durée, assorties de conditions pour obtenir les fonds fédéraux;**
- **Éliminer les entreprises à but lucratif dans le secteur des soins de longue durée grâce à un moratoire sur la propriété privée, et assurer une transition graduelle, du privé au public (ou sans but lucratif), des établissements actuels de soins de longue durée;**
- **Exiger des mesures adéquates de santé et de sécurité au travail, ainsi que des niveaux de dotation permettant au moins 4,5 heures de soins directs par résident, par jour, et au moins 45 % de ces soins dispensés par le personnel infirmier autorisé, dont au moins une infirmière autorisée (IA) par quart de travail. Lorsque l'acuité des besoins est plus élevée, la dotation devrait être augmentée en conséquence;**
- **Offrir des emplois à temps plein et établir les salaires et les avantages sociaux des travailleurs du secteur des soins de longue durée selon la valeur du travail qu'ils accomplissent; et**
- **Administrer un régime d'assurances soins de longue durée dans le cadre du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec. Ce régime couvrirait un continuum de services allant des soins à domicile aux soins de longue durée, comme cela existe en Allemagne, au Japon et aux Pays-Bas. Pour les personnes ayant accumulé peu d'années de travail, une prestation soins de longue durée serait ajoutée à la prestation de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti.**

45% **Soins dispensés par le personnel infirmier autorisé**

FINANCEMENT FÉDÉRAL DE LA SANTÉ

Un financement fédéral substantiel est essentiel à la viabilité d'un système de soins de santé pouvant relever les défis actuels et futurs. Comme le souligne le rapport annuel du directeur parlementaire du budget, les paiements versés dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) n'arrivent plus à couvrir les dépenses croissantes de santé dans ce pays.

Le personnel infirmier du Canada demande depuis longtemps une augmentation de 5,2 % du TCS par année afin qu'il s'harmonise à la croissance et au vieillissement de la population, à l'inflation et à l'augmentation du revenu. La formule actuelle prévoit une augmentation d'au moins 3 % et est établie selon la croissance nominale du PIB à chaque année. Cela représente actuellement environ 22 % du coût total encouru pour dispenser les soins de santé.

Récemment, les premiers ministres ont demandé au gouvernement fédéral d'augmenter sa part et de contribuer 35 % du coût total des dépenses de santé et de maintenir ce niveau de dépenses.

Le personnel infirmier est d'accord pour dire que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'augmenter sa contribution aux dépenses de santé s'il veut maintenir notre système public de soins de santé. Tous les partis politiques devraient s'engager à ce qui suit :

- **Financer au moins 35 % des dépenses totales de santé actuellement couvertes par le TCS;**
- **S'assurer que ces fonds soient utilisés de façon transparente par les gouvernements provinciaux et territoriaux et qu'ils servent exclusivement à couvrir les soins de santé publics.**

GARDE D'ENFANTS

Un programme national et universel d'apprentissage et de garde de jeunes enfants est une mesure cruciale pour le personnel infirmier et toutes les personnes du Canada. Pendant une pandémie qui a ralenti la participation des femmes au sein du marché du travail, il n'a jamais été aussi urgent de fournir aux famille l'égalité d'accès à des services de garderie inclusifs, souples, respectueux de la culture, de grande qualité et à coût abordable.

Le personnel infirmier appuie la mise en œuvre d'un tel programme accompagné des exigences suivantes :

- **Assurer un financement fédéral qui atteint, au minimum, les 30 milliards de dollars sur cinq ans prévus au Budget 2021, et un minimum de 9,2 milliards par année par la suite, y compris le financement équitable des programmes d'apprentissage et de garde destinés aux enfants autochtones;**
- **Assurer que les parents ne paient pas plus de 10 $ par jour d'ici 2025-2026;**
- **Garantir que tout autre service d'apprentissage et de garde soit exclusivement public et sans but lucratif; et**
- **Offrir aux éducatrices et éducateurs des salaires décents et concurrentiels, ainsi que des avantages sociaux, accompagnés de mesures incitatives à poursuivre leurs études.**

10$/JOUR

Services de garderie d'ici 2026

LA RÉCONCILIATION AVEC LES AUTOCHTONES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En sus de ces enjeux – qui se sont aggravés pendant la pandémie – nous ferions preuve de négligence si nous ne mettions pas en relief l'urgence de deux autres enjeux cruciaux pour le Canada avant l'élection fédérale : la réconciliation avec les Autochtones et le changement climatique.

La découverte récente d'un nombre troublant de tombes contenant les corps d'enfants autochtones sur le terrain d'anciens pensionnats a sensibilisé davantage de personnes au pays à cet héritage génocidaire, et a mis au grand jour les horreurs inimaginables et les blessures infligées aux peuples autochtones pendant des générations. Cela nous a aussi montré notre échec à mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation.

Chacune des recommandations de la commission doit être rapidement mise en œuvre, et le *Principe de Joyce* – visant à garantir, aux peuples autochtones, un accès équitable aux services sociaux et de santé, sans discrimination et respectant les traditions et les connaissances des peuples autochtones, et dans tous les volets de la santé – doit être complètement mis en œuvre par nos gouvernements et nos établissements de santé.

Comme nous en avons été témoins récemment, des vagues de chaleur records et des feux de forêts destructeurs sont le signe d'une menace croissante à la santé publique engendrée par le changement climatique. Nous devons nous adapter à cette crise et faire tout ce que nous pouvons pour mitiger les émissions. Le Canada devrait examiner cette menace existentielle sous la lentille des soins de santé, et doit tenir compte de l'impact disproportionnel qu'aura le changement climatique sur les peuples autochtones et les collectivités à faible revenu.

Tous ces défis s'accompagnent d'opportunités exceptionnelles. Nous pouvons bâtir un avenir où les travailleurs feront la transition vers des emplois verts et viables et, ainsi, créer des collectivités plus saines axées sur la prestation de soins équitables, la réconciliation avec les peuples autochtones et les emplois décents bien rémunérés.

Les infirmières et les infirmiers sont prêts à relever ces défis avec vous dans les mois à venir.

PRINCIPE DE JOYCE

Vise à garantir, aux peuples autochtones, l'équité d'accès à tous les services sociaux et de santé

NOUS SOMMES LES INFIRMIÈRES ET LES INFIRMIERS DU CANADA

Nous représentons environ 200 000 fournisseurs de soins de première ligne et d'étudiants en sciences infirmières. Nos membres travaillent dans les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, les centres de santé communautaire et à domicile. Nous communiquons avec tous les ordres de gouvernement, les autres acteurs du secteur de la santé, et le public, et leur faisons part des options politiques fondées sur les données probantes et permettant d'améliorer les soins aux patients, les conditions de travail et le système public de soins de santé.

D'un océan à l'autre, nous reconnaissons le territoire ancestral non cédé de tous les Inuits, Métis et personnes des Premières Nations qui appellent ces terres leur chez-soi. La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers est située sur le territoire ancestral non cédé des Algonquins Anishnaabeg. Pour nous, pionniers et visiteurs, il est important de reconnaître l'occupation traditionnelle de ces terres qui, pour nous tous, sont notre chez-nous. Nous le faisons pour réaffirmer notre engagement et notre responsabilité à améliorer les relations entre les nations, à travailler pour guérir les blessures engendrées par le colonialisme, et pour mieux comprendre les peuples autochtones locaux et leurs cultures.

FCSII

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS